



# NATURA 2000 - STANDARD DATA FORM

For Special Protection Areas (SPA),  
Proposed Sites for Community Importance (pSCI),  
Sites of Community Importance (SCI) and

for Special Areas of Conservation (SAC)

SITE LU0002006  
SITENAME Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre

## TABLE OF CONTENTS

- [1. SITE IDENTIFICATION](#)
- [2. SITE LOCATION](#)
- [3. ECOLOGICAL INFORMATION](#)
- [4. SITE DESCRIPTION](#)
- [5. SITE PROTECTION STATUS](#)
- [6. SITE MANAGEMENT](#)
- [7. MAP OF THE SITE](#)

## 1. SITE IDENTIFICATION

<b>1.1 Type</b> A	<b>1.2 Site code</b> LU0002006	<a href="#">Back to top</a>
----------------------	-----------------------------------	-----------------------------

### 1.3 Site name

Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre

<b>1.4 First Compilation date</b> 2000-01	<b>1.5 Update date</b> 2023-11
--	-----------------------------------

### 1.6 Respondent:

<b>Name/Organisation:</b>	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
<b>Address:</b>	4, place de l'Europe L-2918 Luxembourg
<b>Email:</b>	natura2000@mev.etat.lu

### 1.7 Site indication and designation / classification dates

<b>Date site classified as SPA:</b>	2004-01
<b>National legal reference of SPA designation</b>	Règlement grand-ducal du 6 octobre 2023 désignant zone de protection spéciale la zone « Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt /Syre ». #http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/10/06/a660/jo#

## 2. SITE LOCATION

### 2.1 Site-centre location [decimal degrees]:

[Back to top](#)

Longitude 6.28758      Latitude 49.64633

2.2 Area [ha]: 410.42      2.3 Marine area [%]: 0.0

### 2.4 Sitelength [km]:

0.0

## 2.5 Administrative region code and name

NUTS level 2 code

Region Name

LU00	Luxembourg (Grand-Duché)
------	--------------------------

## 2.6 Biogeographical Region(s)

Continental (100.0%)

## 3. ECOLOGICAL INFORMATION

## 3.1 Habitat types present on the site and assessment for them

[Back to top](#)

## 3.2 Species referred to in Article 4 of Directive 2009/147/EC and listed in Annex II of Directive 92/43/EEC and site evaluation for them

Species					Population in the site					Site assessment				
G	Code	Scientific Name	S	NP	T	Size		Unit	Cat.	D. qual.	A B C D	A B C		
						Min	Max				Pop.	Con.	Iso.	Glo.
B	A298	<a href="#">Acrocephalus arundinaceus</a>			c				R	G	B	B	B	B
B	A294	<a href="#">Acrocephalus paludicola</a>			c	1	5	i		G	A	B	B	B
B	A295	<a href="#">Acrocephalus schoenobaenus</a>			c				C	G	B	B	C	B
B	A295	<a href="#">Acrocephalus schoenobaenus</a>			r	1	3	p		G	A	B	B	B
B	A297	<a href="#">Acrocephalus scirpaceus</a>			r	30	50	p		G	B	B	C	B
B	A297	<a href="#">Acrocephalus scirpaceus</a>			c				C	G	B	B	C	B
B	A247	<a href="#">Alauda arvensis</a>			r	3	6	p	C	M	C	B	C	B
B	A229	<a href="#">Alcedo atthis</a>			p	2	4	p		G	B	B	C	A
B	A052	<a href="#">Anas crecca</a>			c				C	M	C	B	C	B
B	A257	<a href="#">Anthus pratensis</a>			r	0	1	p		M	C	B	C	C
B	A773	<a href="#">Ardea alba</a>			w	1	6	i		G	B	B	C	B
B	A861	<a href="#">Calidris pugnax</a>			c				R	M	C	B	C	B
B	A031	<a href="#">Ciconia ciconia</a>			r		4	i		G	B	B	B	B
B	A031	<a href="#">Ciconia ciconia</a>			c				C	G	B	B	B	B
B	A030	<a href="#">Ciconia nigra</a>			r	1	2	i	C	G	B	B	B	B
B	A081	<a href="#">Circus aeruginosus</a>			c				R	M	D			
B	A113	<a href="#">Coturnix coturnix</a>			r	0	2	p		M	C	B	C	B
B	A122	<a href="#">Crex crex</a>			r		1	p		M	C	B	C	C
B	A480	<a href="#">Cyanecula svecica</a>			c	10	20	i		G	B	B	C	B
B	A236	<a href="#">Dryocopus martius</a>			p	1	1	p		G	C	B	C	B
B	A153	<a href="#">Gallinago gallinago</a>			c				C	M	B	B	C	B
B	A022	<a href="#">Ixobrychus minutus</a>			c				V	G	D			
B	A233	<a href="#">Jynx torquilla</a>			r	1	3	p		M	B	B	C	B
B	A338	<a href="#">Lanius collurio</a>			r	2	5	p		G	C	B	C	C
B	A868	<a href="#">Leopicus medius</a>			p	1	2	p		G	C	B	C	B
B	A152	<a href="#">Lymnocyptes minimus</a>			w	5	10	i		M	C	B	C	C

B	A073	<a href="#">Milvus migrans</a>			r	4	8	i		G	B	B	C	B
B	A074	<a href="#">Milvus milvus</a>			r	2	4	i		G	B	B	C	B
B	A260	<a href="#">Motacilla flava</a>			r	0	1	p	R	G	B	B	C	C
B	A234	<a href="#">Picus canus</a>			p	1	2	i		M	C	B	B	B
B	A119	<a href="#">Porzana porzana</a>			c				C	G	A	B	C	B
B	A118	<a href="#">Rallus aquaticus</a>			p	4	6	p		G	B	B	C	B
B	A275	<a href="#">Saxicola rubetra</a>			c				C	M	C	C	C	C
B	A166	<a href="#">Tringa glareola</a>			c				R	M	B	B	C	B
B	A162	<a href="#">Tringa totanus</a>			c				R	M	B	B	C	B
B	A142	<a href="#">Vanellus vanellus</a>			r	0	1	p		G	B	B	C	C

- **Group:** A = Amphibians, B = Birds, F = Fish, I = Invertebrates, M = Mammals, P = Plants, R = Reptiles
- **S:** in case that the data on species are sensitive and therefore have to be blocked for any public access enter: yes
- **NP:** in case that a species is no longer present in the site enter: x (optional)
- **Type:** p = permanent, r = reproducing, c = concentration, w = wintering (for plant and non-migratory species use permanent)
- **Unit:** i = individuals, p = pairs or other units according to the Standard list of population units and codes in accordance with Article 12 and 17 reporting (see [reference portal](#))
- **Abundance categories (Cat.):** C = common, R = rare, V = very rare, P = present - to fill if data are deficient (DD) or in addition to population size information
- **Data quality:** G = 'Good' (e.g. based on surveys); M = 'Moderate' (e.g. based on partial data with some extrapolation); P = 'Poor' (e.g. rough estimation); VP = 'Very poor' (use this category only, if not even a rough estimation of the population size can be made, in this case the fields for population size can remain empty, but the field "Abundance categories" has to be filled in)

### 3.3 Other important species of flora and fauna (optional)

## 4. SITE DESCRIPTION

### 4.1 General site character

[Back to top](#)

Habitat class	% Cover
N10	8.1
N06	0.7
N26	9.7
N16	8.1
N27	65.2
N07	8.2
<b>Total Habitat Cover</b>	<b>100</b>

### Other Site Characteristics

Situation :La zone s'étend le long de la vallée de la Syre entre le moulin de « Brichermillen » au Sud et la localité Rood-sur-Syre au Nord. Elle est sise sur les territoires des communes de Weiler-la-Tour, Contern, Schuttrange, Niederanven et Betzdorf. Milieu physique :La zone s'inscrit dans l'aire d'affleurement du Keuper gypsifère, recouverte dans sa partie centrale par des alluvions qui couvrent près des deux tiers de la surface de la zone. Dans les parties plus hautes de la rive gauche entre les localités d'Oetrange et de Moutfort affleure le Grés à roseaux. Les couches du Keuper gypsifères sont généralement couvert par des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes alors que sur le Grés à roseaux on trouve des sols plus sableux et limoneux. Occupation du sol :La plus grande partie de cette zone (plus de 2/3) est occupée par des prairies et pâturages. Les terres arables couvrent environ 1/10e de la surface totale. Entre Mensdorf et Uebersyren, au lieu-dit « Bichel », et près de Moutfort au lieu-dit « Roudebësch » se trouvent les seuls massifs forestiers de la zone. Les forêts occupent moins qu'1/7e de la zone et sont constituées par des hêtraies à mélisque et aspérule, ou encore des chênaies humides à charmes. À noter encore la présence d'environ 1/7e de la surface en tant que zones humides (notamment des roselières et magnocariçaises) et de plusieurs étangs.

### 4.2 Quality and importance

Intérêts selon la directive « Oiseaux » :Les nombreuses roselières longeant la Syre abritent un nombre impressionnant d'oiseaux migrateurs pendant les saisons de migration. L'espèce phare est certainement le Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola*, le passereau le plus rare de l'Europe continentale. Annuellement quelques individus y sont recensés en lisière des roselières et dans les cariçaises. Le Gorge-bleue à miroir *Luscinia svecica* est une espèce commune lors de la migration, et plus rarement la Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*, la Marouette ponctuée *Porzana porzana* ou encore le Blongios nain *Ixobrychus minutus*. D'autres espèces rares inféodées aux roselières et aux zones humides y sont communes en période de nidification, tels que la Rousserolle effarvate *Acrocephalus scirpaceus*, le Râle d'eau *Rallus aquaticus*. Plusieurs individus du Phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus* sont recensés annuellement en période de nidification ;

la zone représente une des rares zones de nidification de l'espèce au Luxembourg. La zone est caractérisée par la présence d'espèces remarquables liées aux herbages humides qui hébergent des espèces rares. Malheureusement, ces dernières années, plusieurs espèces se sont éteintes en tant que nicheurs comme le Vanneau huppé *Vanellus vanellus*, le Tariet des prés *Saxicola rubetra*, le Pipit farlouse *Anthus pratensis* ou la Bergeronnette printanière *Motacilla flava*, ou encore le Râle des genêts *Crex crex*. Notamment les vanneaux, les pipits, les tariets ainsi que les bergeronnettes sont néanmoins présentes en période de migration. Tandis que quelques rares Cailles des blés *Coturnix coturnix* persistent dans des habitats similaires en tant que nicheurs. Les herbages attirent également les rapaces tels que le Milan noir *Milvus migrans* et le Milan royal *Milvus milvus* en période de nidification, dont certains nichent dans les massifs forestiers limitrophes, ou encore le Busard des roseaux *Circus aeruginosus* en période de migration. Annuellement, quelques individus de Cigognes blanches *Ciconia ciconia* passent l'été dans la vallée de la Syre, et de même quelques individus de Grandes Aigrettes *Casmerodius albus* (syn. : *Egretta alba*) sont présents en période hivernale. D'ailleurs les herbages très humides voire les vasières attirent également certains migrateurs comme la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, la Bécassine sourde *Lymnocyrtus minimus*, ou encore plus rarement d'autres limicoles comme le Combattant varié *Philomachus pugnax*, le Chevalier sylvain *Tringa glareola* ou le Chevalier gambette *Tringa totanus*. Le Martin-pêcheur *Alcedo atthis* niche dans les berges de la Syre, tandis que les petits ruisseaux et zones humides attirent parfois des Cigognes noires *Ciconia nigra* qui nichent dans les environs. D'ailleurs les plans d'eau accueillent entre autres la Sarcelle d'hiver *Anas crecca* en période hivernale. L'Alouette des champs *Alauda arvensis* est plutôt inféodée aux milieux secs et ouverts, dont notamment les versants, utilisés en tant que labours ou herbages. De même la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* et le Torcol fourmilier *Jynx torquilla* affichent de bons effectifs dans cette zone, notamment dans les paysages structurés aux abords des pâtures. Les quelques massifs forestiers de la zone hébergent diverses espèces de pics, dont notamment le Pic mar *Dendrocopos medius*, le Pic noir *Dryocopus martius*, et plus rarement le Pic cendré *Picus canus*. Autres intérêts écologiques : La zone abrite au moins types d'habitats de l'annexe I de la directive « Habitats », dont des prairies maigres de fauche, des forêts alluviales et des chênaies du *Stellario-Carpinetum*. Un des intérêts majeurs de cette zone est le ruisseau de la Syre et de ses affluents, ainsi que la plaine alluviale accueillant divers biotopes d'intérêt national. De nombreuses prairies humides et roselières longent la Syre. Pendant les mois d'août à septembre, certaines de ces roselières sont utilisées par des Hirondelles rustique *Hirundo rustica* comme dortoir. En tout, une dizaine d'espèces d'oiseaux figurant sur la Liste Rouge luxembourgeoise niche dans cette zone. Notamment la mosaïque de gestion entre zones humides et herbages gérés extensivement est d'un très grand intérêt écologique. À souligner notamment la présence du Grand Cuivré *Lycaena dispar*.

#### 4.3 Threats, pressures and activities with impacts on the site

The most important impacts and activities with high effect on the site

Negative Impacts			
Rank	Threats and pressures [code]	Pollution (optional) [code]	inside/outside [i o b]
M	A02		i
M	A08		i
L	J02.01		i
M	A03		i

Positive Impacts			
Rank	Activities, management [code]	Pollution (optional) [code]	inside /outside [i o b]
M	A03.02		i
M	A04.02		i
M	A03.03		i

Rank: H = high, M = medium, L = low

Pollution: N = Nitrogen input, P = Phosphor/Phosphate input, A = Acid input/acidification,

T = toxic inorganic chemicals, O = toxic organic chemicals, X = Mixed pollutions

i = inside, o = outside, b = both

#### 4.4 Ownership (optional)

#### 4.5 Documentation

Artenschutzprogramm Rebhuhn *Perdix perdix* in Luxembourg. Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Luxembourg. Biver G. & P. Lorgé (2008) : Présence du Râle des genêts *Crex crex* dans la vallée de l'Alzette et de ses affluents au sud de Luxembourg. *Regulus* WB 23: 13 - 28. Biver G. & T. Conzemius (2010); Die territoriale Revierpopulation des Rotmilans *Milvus milvus* in Luxembourg 2009. *Regulus* WB 25: 13 - 27. Biver G. & T. Conzemius (2010)2: Die territoriale Revierpopulation des Schwarzmilans *Milvus migrans* in Luxembourg 2009. *Regulus* WB 25: 28 - 40. Biver G., P. Lorgé, T. Conzemius & J. Weiss (2010); Identification des zones d'intérêt ornithologique au Luxembourg. *Regulus* WB 25: 84-108. Biver, G. (2009); Der Kiebitz *Vanellus vanellus* in Luxembourg 2008. *Regulus* WB 24: 22-32. Biver, G. (2010); Inventar der „Wichtigen Vogelschutzgebiete“ in Luxembourg – Stand 2010. *Regulus* 06/2010. Biver, G., P. Lorgé & F. Schoos (2007); Der Raubwürger *Lanius excubitor* in Luxembourg - Stand 2006. *Regulus* WB 22: 42-51. Biver, G., P. Lorgé, F. Schoos, M. Grof & F. Sowa (2009); Artenschutzprogramm Raubwürger *Lanius excubitor* in Luxembourg. Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'environnement. Heidt, C. (2008); Der Durchzug der Rohrsänger *Acrocephalus spec.* und Schwirle *Locustella spec.* im Naturschutzgebiet "Schlammwies" bei Uebersyren von 2001-2006. *Regulus* WB 23: 29-41. Lorgé P. (2000); Luxembourg. Pp 459 - 463 in HEATH M.F. & M.I. EVANS: Important Bird Areas in Europe. Priority Sites for Conservation. Volume 1: Northern Europe. BirdLife International Conservation Series No. 8, Cambridge, UK. Lorgé, P. (2007); Die Bestände von Rotmilan *Milvus milvus* und Schwarzmilan *Milvus migrans* in Luxembourg zwischen 1997 und 2003. *Regulus* WB 22: 30-36. MELCHIOR, Ed. et al (1987) Atlas des Oiseaux Nicheurs du Grand-Duché de Luxembourg. Lëtzebuurger Natur- a Viulleschutzliga WEISS, Jean (1995) Die Rote Liste der Brutvögel Luxemburgs. Lëtzebuurger Natur- a Vullschutzliga

#### 5. SITE PROTECTION STATUS (optional)

### 5.1 Designation types at national and regional level:

Code	Cover [%]	Code	Cover [%]	Code	Cover [%]
LU02	21.1				

### 5.2 Relation of the described site with other sites:

designated at national or regional level:

Type code	Site name	Type	Cover [%]
LU02	Schlammwiss / Brill	*	21.1

### 5.3 Site designation (optional)

Loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (Mém. A - N° 10 / 29 janvier 2004, p. 147)Règlement grand-ducal du 30 novembre 2012 portant désignation des zones de protection spéciale (Mém. A - N° 258 12 décembre 2012).Règlement grand-ducal du 6 octobre 2023 désignant zone de protection spéciale la zone « Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre ». #http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2023/10/06/a660/jo#

## 6. SITE MANAGEMENT

[Back to top](#)

### 6.1 Body(ies) responsible for the site management:

### 6.2 Management Plan(s):

An actual management plan does exist:

<input checked="" type="checkbox"/>	Yes	Name: Vallée de la Syre de Moutfort à Roodt/Syre Link: <a href="http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-adm-amin-2018-10-11-b3538-jo-fr-pdf.pdf">http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-adm-amin-2018-10-11-b3538-jo-fr-pdf.pdf</a>
<input type="checkbox"/>	No, but in preparation	
<input type="checkbox"/>	No	

### 6.3 Conservation measures (optional)

GestionRéaménagement et sauvegarde des prairies humides et roselières longeant la Syre.Sauvegarde des berges servant de lieu de nidification au Martin-pêcheur et en cas de besoin création de berges artificielles.Fixer les dates de fenaison des prairies de fauchage, à l'aide de contrats, avec les agriculteurs. Eviter toute fenaison précoce (avant le 15 juin).Un suivi régulier et standardisé des populations d'oiseaux, surtout des espèces de l'Annexe I s'impose, notamment pour pouvoir réagir à court terme à des régressions de certaines espèces et d'y instaurer des mesures de gestion et de protection.Un système de panneaux explicatifs (directive 79/409/CEE, Zones Spéciales de Protection, Oiseaux présent sur le site) est à prévoir. Ces panneaux seront des outils de gestion pour informer les habitants de la région et les touristes sur les nécessités de la protection des oiseaux et de leurs habitats.Les objectifs spécifiques de conservation de la zone de protection spéciale, ainsi que les mesures de conservation spéciales à assurer afin de maintenir ou, le cas échéant, rétablir l'état de conservation favorable des espèces visées et de leurs habitats, en l'occurrence à travers les mesures de conservation visées aux articles 32 à 35 et 37 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, sont :1°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Phragmite aquatique Acrocephalus paludicola :a)maintien et amélioration des zones de nourrissage en halte de migration, notamment des roselières, cariçaias, autres prairies humides et mégaphorbiaies ;b)préservation de zones respectivement de bandes herbacées non-fauchées en prairies humides en périodes de migration ;2°rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Phragmite des joncs Acrocephalus schoenobaenus, de la Rousserolle effarvate Acrocephalus scirpaceus, du Gorge-bleue à miroir Luscinia svecica et de la Marouette ponctuée Porzana porzana, ainsi que des populations d'autres oiseaux des roselières, des mégaphorbiaies et autres zones humides :maintien, amélioration, voire restauration des habitats de nidification respectivement des aires de repos en halte de migration, notamment des roselières et mégaphorbiaies ;3°rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de la Rousserolle turdoïde Acrocephalus arundinaceus et du Blongios nain Ixobrychus minutus, ainsi que des populations d'autres oiseaux des roselières très humides :maintien, amélioration, voire restauration des habitats de nidification respectivement des aires de repos en halte de migration, notamment des vieux peuplements de roselières avec pieds dans l'eau ;4°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Râle d'eau Rallus aquaticus :maintien, amélioration, voire restauration des habitats de nidification, notamment des roselières, mégaphorbiaies, friches humides et ripisylves lumineuses ;5°rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Tarier des prés Saxicola rubetra, de la Bergeronnette printanière Motacilla flava et du Pipit farlouse Anthus pratensis, et des populations d'autres oiseaux prairiaux :a)maintien et amélioration d'une mosaïque paysagère de pâturages, de friches humides et de prairies humides à fauchage tardif, voire très tardif ;b)aménagement de bandes refuges dans les herbages, à fauchage très tardif ou pluriannuel ;6°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Vanneau huppé Vanellus vanellus :a)restauration des zones de nidification et des zones de nourrissage correspondant aux herbages et zones humides ;b)maintien et amélioration des zones de nourrissage en période de migration correspondant aux herbages humides, ainsi qu'aux labours et jachères ;7°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Caille des blés Coturnix coturnix :a)maintien et amélioration des zones de nidification,

notamment d'une mosaïque paysagère de milieux ouverts ;b)préservation de la quiétude en période de reproduction ;c)promotion du fauchage très tardif pour les zones régulièrement occupées ;d)maintien et aménagement de bandes refuges dans les herbages à fauchage très tardif ou pluriannuel ;8°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de l'Alouette des champs *Alauda arvensis* et des populations d'autres oiseaux des paysages agraires :a)maintien et amélioration des zones de nidification, notamment une mosaïque paysagère d'herbages et de labours ;b)aménagement de bandes herbacées et de jachères dans les labours ;c)promotion des semences printanières dans les champs de céréales ;9°restauration de la population du Râle des genêts *Crex crex* :a)restauration des zones de nidification, notamment des prairies humides à fauchage très tardif et des friches humides ;b)préservation de la quiétude en période de reproduction ;10°rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, de la Bécassine sourde *Lymnocyptes minimus*, du Combattant varié *Philomachus pugnax*, du Chevalier sylvain *Tringa glareola* ou du Chevalier gambette *Tringa totanus*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des vasières et autres zones humides :maintien, amélioration, voire restauration des zones de nourrissage en période de migration ou d'hivernation, notamment des marais, vasières, prairies marécageuses, cariçaies, friches humides et d'autres dépressions humides dans les herbages et zones inondables de la plaine alluviale ;11°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de la Grande Aigrette *Casmerodius albus* (syn. : *Egretta alba*) et de la Cigogne blanche *Ciconia ciconia* :a)maintien et amélioration des zones d'hivernage ou de halte en période de migration ;b)maintien, amélioration, voire restauration des zones de nourrissage correspondant aux herbages, zones et friches humides ;12°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Cigogne noire *Ciconia nigra* :a)maintien et restauration des zones de nourrissage correspondant aux cours d'eau, fonds de vallées et autres habitats humides ;b)maintien et amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ;c)préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours des zones de nourrissage ;13°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Martin pêcheur *Alcedo atthis*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des cours d'eau :a)maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure des cours et plans d'eau ;b)maintien et amélioration des structures nécessaires pour la nidification ;14°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Sarcelle d'hiver *Anas crecca*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des plans et cours d'eau :maintien, amélioration, voire restauration des zones de nourrissage en période de migration ou d'hivernation, notamment des plans et cours d'eau ;15° rétablissement de l'état de conservation favorable de la population de la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des structures paysagères et des herbages :maintien et restauration des zones de nidification et de chasse correspondant aux structures paysagères telles que murgiers, bandes enherbées, friches, buissons, broussailles, haies, arbres solitaires, groupes et rangées d'arbres dans les pâturages maigres ;16°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Torcol fourmilier *Jynx torquilla*, ainsi que des populations d'autres oiseaux des paysages semi-ouverts et des futaies lumineuses :a)maintien d'arbres à forte dimension et d'arbres morts sur pied ;b)maintien et amélioration des pâturages maigres richement structurés ;17°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations de pics, notamment du Pic noir *Dryocopus martius*, du Pic mar *Dendrocopos medius* et du Pic cendré *Picus canus*, ainsi que des populations d'autres oiseaux cavernicoles :a)maintien et aménagement de boisements diversement structurés, notamment des hêtraies pour le Pic noir, des chênaies-charmaies, voire des lisières pour le Pic mar, et des forêts alluviales ou humides pour le Pic cendré ;b)préservation et restauration des boisements avec des strates herbacées, buissonnantes et boisées diversement structurées ;c)maintien et préservation d'arbres à loge de pic, d'arbres à forte dimension, d'arbres biotopes et d'arbres morts en futaies feuillues, lisières et ripisylves ;d)aménagement d'îlots de vieillissement ;18°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable des populations du Milan royal *Milvus milvus* et du Milan noir *Milvus migrans* :a)maintien et amélioration des zones de chasse correspondant à une mosaïque paysagère riche en prairies à fauchage échelonné et pâturages entrelacés de bandes enherbées, zones humides et jachères ;b)maintien et amélioration des zones de nidification correspondant à des lisières de forêts feuillues, des rangées d'arbres et des arbres solitaires ;c)préservation des arbres porteurs d'aire de rapace ;d)préservation de la quiétude en période de reproduction dans les alentours directs des zones de nidification ;19°rétablissement de l'état de conservation favorable de la population du Busard des roseaux *Circus aeruginosus* :a)maintien et amélioration des zones de halte en période de migration ;b)maintien, amélioration, voire restauration des zones de chasse correspondant aux herbages, zones et friches humides ;20°rétablissement du bon état écologique des eaux :a)amélioration de la qualité de l'eau, de la structure des cours d'eau et des fonds de vallée ;b)restauration de la plaine alluviale et de son hydromorphologie ;c)aménagement de bandes de protection herbagères le long des cours d'eau et autour des sources ;21°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des plans d'eau et dépressions humides ; aménagement de bandes de protection herbagères autour des plans d'eau et dépressions humides ;22°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des friches humides et des mégaphorbiaies ; fauchage très tardif et pluriannuel ;23°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des roselières ; conservation et aménagement de vieux peuplements de roselières avec pieds dans l'eau ;24°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation, restauration et extension surfacique des prairies humides et des prairies maigres, y favoriser le fauchage tardif, voire très tardif et préserver des zones refuges fauchées pluriannuellement ; 25°promotion des programmes d'extensification en agriculture, notamment extensification des prairies et des pâturages ; préservation et extension surfacique des prairies permanentes, sans retournement, ni sursemis ; maintien et restauration d'une bande refuge le long des cours d'eau et des chemins agricoles, ainsi qu'entre les parcelles ; renonciation à l'emploi de fertilisants, rodenticides et insecticides ;26° maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation et extension surfacique des structures paysagères, tels que murgiers, chemins ruraux non-imperméabilisés, bandes herbacées et bandes refuges, buissons, broussailles, arbres solitaires, ainsi que groupes et rangées d'arbres ; élaboration d'un plan de gestion et d'entretien pluriannuel des structures paysagères ;27°maintien, voire rétablissement de l'état de conservation favorable, préservation et restauration des différents types de futaies, notamment des hêtraies ou chênaies, ou encore des forêts alluviales ou humides, y préserver des arbres à forte dimension, des arbres biotopes, des arbres morts et des classes d'âge avancées, ainsi que des lisières structurées ; aménagement d'îlots de vieillissement ;28°maintien et amélioration des zones de nidification, ainsi que des aires de repos en période de migration et d'hivernation, notamment d'une mosaïque paysagère richement structurée ;29°préservation de la quiétude des zones sensibles en période de nidification, de migration et d'hivernage par la gestion des flux de visiteurs.

## 7. MAP OF THE SITES

INSPIRE ID:

LU.MDDI.LU0002006

Map delivered as PDF in electronic format (optional)

Yes  No

Reference(s) to the original map used for the digitalisation of the electronic boundaries (optional).